



# CVVT

Cercle de la Voile Vevey - La Tour



## REGLEMENT NAVIGATION LIBRE OPEN 5.00

**Dans le but de favoriser l'accès à la navigation au plus grand nombre et pratiquer des sorties voile dans le cadre de vos loisirs, Le CVVT met à disposition des membres du club qui adhère au groupe de la navigation libre des dériveurs, dont l'Open 5.00.**

### Admission :

- Etre membre du CVVT

### 1- Les règles de pratiques :

- o Respecter les zones de navigation établi par l'école de voile (selon les conditions météo) : Pichette - Clarens et au large à vue de l'école de voile
- o Respecter les horaires de 8h00 à 20h00 (8h00 à 19h00 en octobre)
- o L'utilisation du moteur est autorisée pour entrer et sortir du port uniquement.
- o Toujours 2 ou 3 personnes à bord (\*suivant le niveau et la météo) membre du CVVT et adhérent à la section navigation libre.
- o Réservation des sorties de navigation sur le site <http://open-libre-cvvt.e-monsite.com/reservation/reservation-open-5.html>
- o Tout dommage ou toute disparition d'un accessoire provenant d'une mauvaise utilisation ou négligence sera à la charge des personnes à bord.
- o L'équipe de l'école de voile est seule habilitée à juger de la nécessité d'annuler une sortie.

### 2- Les règles de Sécurité

- o Pas de sorties au-delà de 4 beaufort lorsque l'école de voile est fermée
- o Le port du gilet de sauvetage est obligatoire
- o On ne sort pas lorsque les feux d'avis de prudence, dès 40 tours par minute fonctionnent. Si on est déjà sur l'eau, on rentre au plus vite.
- o Les zones de navigation doivent être respectées
- o Il est nécessaire de consulter la météo avant chaque sortie
- o Chaque sortie doit se faire avec le nombre de passagers autorisés par le permis du bateau (adaptés aux conditions météo) et son équipement de sauvetage.

### 3- Maintenance

Chaque membre adhérent aura à cœur de maintenir le bateau à son meilleur niveau opérationnel après chaque sortie.

L'équipement du bateau est contrôlé avant chaque sortie.

Les dégâts usuels et accidentels sont impérativement annoncés au retour de chaque sortie, soit aux moniteurs, soit, par le biais d'un sms ou d'un e-mail à la cheffe de base afin qu'elle puisse faire procéder aux réparations.

#### **4- Assurance**

L'open 5.00 est assuré en responsabilité civile et en casco complète par le CVVT pour une navigation sur le lac Léman. La franchise reste à la charge des membres de l'équipage présents à bord au moment de l'incident.

#### **5- Représentation du groupe, autorité et arbitrage**

Les moniteurs du CVVT feront le lien avec le comité.

Le comité du club par la voix de son président arbitrera les décisions ou conflits relatifs au groupe navigation libre. Il n'y a pas d'autre autorité de recours.

Le comité se réserve le droit en tout temps d'avertir, voir, de retirer le forfait à un membre qui aurait commis une faute grave ou qui n'aurait pas respecté le règlement d'utilisation des bateaux. En cas de récidive, l'exclusion du groupe pourra être prononcée, et ceci sans le remboursement de la saison en cours.

#### **6- Tarif de base**

Frs 400.- (Prix d'entrée obligatoire) quelle que soit la période d'adhésion.

Frs 100.- (Formule équipier) cela vous donne le droit d'accompagner à bord un membre actif de la navigation libre.

Le comité (dernière version du règlement modifié)

20 12 2016

**Pour le bon déroulement, vous voudrez bien nous retourner un exemplaire du présent règlement, avec la mention «lu et approuvé», revêtu de votre signature.**

**J'accepte le règlement de la navigation libre et m'engage à le respecter**

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_